

Tarifs et horaires voir pages à conserver 2 et 4

Joindre à ce dossier d'inscription les justificatifs mentionnés dans le DUI page 3. Tout dossier incomplet sera refusé.

Nom, Prénom de l'enfant : Date de naissance :

Maternelle Élémentaire Classe en sept.2017 : Nom de l'enseignant (si connu) :

Nom, prénom du responsable 1* : Tél. :

Nom, prénom du responsable 2* : Tél. :

* Reportez les responsables mentionnés sur la fiche d'Information Famille

Restauration scolaire



Cette inscription concerne chaque enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement le restaurant scolaire.

Vous bénéficiez d'une garde alternée et souhaitez une facturation alternée, veuillez joindre la décision de justice et joindre le calendrier de garde. Chaque responsable devra compléter un DUI

Protocole d'Accueil Individualisé

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature préalable du PAI rédigé avec le médecin et les autres partenaires concernés (directrice d'école, élu, responsable de la restauration). Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

Cadre réservé à l'administration

Nom de l'enfant : Prénom : Classe :

Accueil péri-scolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h15/8h45 16h30/19h00

Matin et soir (forfait mensuel) **Matin ou soir** (forfait mensuel)

Accueil occasionnel (tarif à la présence)

Accueil de loisirs Mercredi et vacances scolaires 7h15/19h00 (activités de 9h00 à 17h00)

Mercredi - journée (repas et goûter inclus)

Mercredi matin jusqu'à 12h00 (sans repas)

Mercredi matin jusqu'à 14h00 (repas inclus)



Si vous connaissez les mercredis où votre enfant sera présent, vous pouvez compléter la feuille de présence (disponible en ligne sur le portail famille ou à l'espace famille) et la remettre avec ce dossier. Vous vous engagez à respecter cette feuille de présence.

Petites vacances*(Sauf Noël)

Vacances d'été*

Autorise mon/mes enfant(s) à participer à toutes les activités et sorties organisées

Autorise mon enfant à sortir seul de l'accueil de loisirs

OUI Précisez l'heure (à partir de 17h) :

NON

*Les jours de présence de l'enfant devront être précisés dans le programme détaillé des activités accompagné d'un bulletin d'inscription simplifié disponible avant chaque début de période de vacances.